



Organisation  
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

# Inégalités en matière d'environnement et de santé en Europe

Deuxième rapport d'évaluation

## Résumé d'orientation



## © Organisation mondiale de la Santé 2019

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

**Citation suggérée.** Inégalités en matière d'environnement et de santé en Europe. Deuxième rapport d'évaluation. Environmental health inequalities in Europe. Second assessment report. Copenhagen: Organisation mondiale de la Santé ; 2019. Licence : [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo).

**Catalogage à la source.** Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

**Ventes, droits et licences.** Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

**Matériel attribué à des tiers.** Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

**Clause générale de non responsabilité.** Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Imprimé en Allemagne

Traduction : Gaëlle Anne Fouéré

Dessin et mise en page : Imre Sebestyén/Unit Graphics

## Remerciements

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe remercie le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire pour son soutien et son financement.

# Résumé d'orientation

Disposer d'un environnement sûr est une condition préalable de la santé et du bien-être. Pourtant, les facteurs de risque environnementaux contribuent à hauteur d'au moins 15 % à la mortalité dans la Région européenne de l'OMS. De plus, les conditions environnementales ne sont pas identiques partout et pour tous ; en réalité, il existe des disparités de répartition et d'exposition aux risques environnementaux dans et entre les pays. Cette répartition inégale des risques au sein des sociétés et leurs conséquences sur la santé et l'équité en santé sont une préoccupation croissante.

Ce rapport présente une deuxième évaluation des inégalités en matière d'environnement et de santé dans la Région. Il actualise et étoffe les bases factuelles fournies par le rapport d'évaluation de référence de 2012, et vise à :

- quantifier l'ampleur des inégalités en matière d'environnement et de santé au sein des pays dans la Région, à l'aide de bases de données internationales ;
- évaluer les tendances dans le temps des inégalités d'exposition aux risques environnementaux, en comparant les données actuelles à l'évaluation de référence de 2012 ; et
- recenser les inégalités les plus significatives et les groupes de population les plus affectés à des fins de suivi aux niveaux national ou local.

Le rapport exploite des données extraites de bases de données internationales, stratifiées en fonction de variables socio-économiques, démographiques ou spatiales, pour souligner les différences d'exposition environnementale ou de résultats en termes de traumatismes entre des sous-groupes de population au sein du même pays. L'évaluation s'intéresse à des milieux

environnementaux variés et présente 19 indicateurs d'inégalités en matière d'hygiène de l'environnement, catégorisés dans cinq domaines :

- **inégalités de logement**
  - absence de toilettes avec chasse d'eau
  - absence de baignoire ou de douche
  - surpeuplement
  - humidité de la maison
  - impossibilité de chauffer suffisamment la maison
  - impossibilité de tenir la maison au frais pendant l'été
- **inégalités en termes de services de base**
  - manque d'accès à des services de base en eau potable
  - manque d'accès à des services d'assainissement de base
  - pauvreté énergétique
- **inégalités relatives à l'environnement urbain et aux transports**
  - exposition à la pollution de l'air
  - nuisance sonore auto-rapportée
  - traumatismes mortels dus à la circulation et aux transports
  - manque d'accès à des espaces verts ou de loisirs
  - exposition à des substances chimiques
  - sites contaminés
- **inégalités relatives au travail**
  - traumatismes et mortalité liés au travail
  - risques dans les environnements de travail
- **inégalités relatives aux traumatismes**
  - intoxications mortelles
  - chutes mortelles

Les conclusions du rapport indiquent que :

- les inégalités en matière d'environnement et de santé se trouvent dans tous les pays, quels que soient le niveau de développement et la situation environnementale ou économique ;
- l'occurrence des inégalités en matière d'environnement et de santé a tendance à persister, voire à augmenter avec le temps, malgré l'amélioration des conditions environnementales observée dans la plupart des pays de la Région européenne de l'OMS ;
- les inégalités peuvent souvent être significatives, certains sous-groupes de population étant exposés ou affectés cinq fois plus que d'autres ;
- les niveaux plus élevés de risque environnemental ou de traumatisme sont plus souvent associés, et en partie expliqués par la privation socio-économique (notamment la pauvreté et la faiblesse des revenus) ou à d'autres formes de handicap, telles que celles liées aux déterminants démographiques ou spatiaux ;
- dans certains cas, l'exposition environnementale peut aussi être plus élevée dans les sous-groupes aisés ou socialement favorisés ;
- le manque de données sur les inégalités par rapport aux conditions environnementales limite l'ampleur de l'évaluation dans de nombreux pays, ce qui constitue une préoccupation majeure.

L'exposition différentielle aux risques environnementaux se traduit par des inégalités de santé, mais les données de suivi environnemental disponibles ne permettent pas de les quantifier précisément. Outre l'inégale répartition des pressions environnementales, la vulnérabilité changeante de différents sous-groupes de population peut encore amplifier les résultats et les inégalités de santé qui en découlent, par le biais d'effets synergiques.

Les pays présentent des modèles distincts d'inégalités en matière d'environnement et de santé, ce qui indique qu'ils peuvent avoir des priorités d'étude et d'action de suivi nationales légèrement différentes. Néanmoins, certains problèmes sont communs à la Région : les inégalités relatives à la pauvreté énergétique, au confort thermique, à l'humidité des habitations et à la perception du bruit ont augmenté dans la plupart des pays, ce qui représente une difficulté commune à laquelle de nombreux gouvernements nationaux et locaux doivent s'attaquer.

Les conclusions du rapport soulignent l'importance des disparités environnementales pour la santé et l'équité en santé, et constituent un signal d'avertissement sur les inégalités en matière d'environnement et de traumatismes qui requièrent un suivi au niveau national. En utilisant des données nationales plus détaillées pour évaluer et contextualiser les disparités rapportées, les acteurs nationaux et locaux peuvent cerner les inégalités systématiques et injustes, et recommander une action politique. Ces données scientifiques sur l'ampleur et l'occurrence des inégalités en matière d'environnement et de santé appuieront les efforts des responsables politiques pour réduire les inégalités de santé par des interventions environnementales et permettront de prendre des décisions pour identifier et protéger ceux qui supportent déjà une charge de morbidité disproportionnée due aux risques environnementaux. La lutte contre les inégalités de risques environnementaux aidera donc à éviter les inégalités en matière de décès évitables et contribuera à des sociétés plus justes et socialement plus homogènes.

# Principaux messages et conclusions

**Matthias Braubach, Gabriele Bolte, Sani Dimitroulopoulou, Jon Fairburn, Catherine Ganzleben, Firmino Machado, Marco Martuzzi**

## PRINCIPAUX MESSAGES

1. Les conditions environnementales se sont nettement améliorées dans la plupart des pays de la Région européenne de l'OMS, et l'incidence des traumatismes mortels a diminué. Mais ces améliorations sont assombries par des inégalités marquées, puisque de nombreux sous-groupes de population ne peuvent en bénéficier.
2. Des inégalités d'exposition environnementale existent entre les pays et plus inquiétant encore, au sein des pays et des communautés locales, où elles contribuent à des inégalités en termes de décès évitables.
3. Malgré d'importantes améliorations environnementales, les inégalités d'exposition environnementale et de mortalité due à des traumatismes persistent fréquemment, voire augmentent dans certains cas.
4. Outre l'inégale répartition des pressions environnementales, la vulnérabilité variable de différents sous-groupes de population peut amplifier les inégalités en matière de santé qui en découlent.
5. Les sous-groupes de population défavorisés peuvent présenter des niveaux d'exposition ou des taux de traumatisme cinq fois plus élevés que les sous-groupes favorisés. Les inégalités en matière de santé qui en résultent peuvent donc être évitées dans une large mesure, au moyen d'interventions environnementales.
6. Les pays se caractérisent par différents modèles d'inégalités en matière d'environnement et de santé ; c'est pourquoi des stratégies nationales sont nécessaires pour atténuer ces inégalités.
7. En ce qui concerne la pauvreté énergétique, le confort thermique, l'humidité des habitations et la perception du bruit, les inégalités sont croissantes dans la plupart des pays de la Région, ce qui constitue un problème commun.
8. Le manque de données sur les inégalités d'exposition au risque environnemental est une préoccupation majeure, en particulier dans la partie orientale de la Région.
9. La gouvernance des inégalités en matière d'hygiène de l'environnement requiert l'implication de l'ensemble de la société et l'action de l'ensemble du gouvernement, associées à un examen attentif des interventions ciblées.
10. Des systèmes de suivi et de surveillance sensibles à l'équité sont nécessaires à diverses échelles, pour recenser correctement les inégalités environnementales et les sous-groupes de population les plus affectés.

# Conclusions

## 1. Les conditions environnementales se sont nettement améliorées dans la plupart des pays de la Région européenne de l'OMS, et l'incidence des traumatismes mortels a diminué. Mais ces améliorations sont assombries par des inégalités marquées, puisque de nombreux sous-groupes de population ne peuvent en bénéficier.

Au cours de la précédente décennie, les pays de la Région européenne de l'OMS ont connu une diminution de nombreux risques environnementaux pour la santé, ce qui indique que la gouvernance et la réglementation environnementales représentent d'efficaces dispositifs de protection de la population. Pourtant, la Région a encore des dossiers en suspens, et divers problèmes environnementaux devraient être abordés par les pays – ainsi qu'il est indiqué dans le document de référence et la Déclaration de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui s'est tenue récemment à Ostrava (République tchèque) (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2017a; 2017b).

L'un des problèmes – qui se trouve dans de nombreux pays – est que les progrès constatés dans les conditions environnementales ne sont pas également partagés par tous. Les inégalités en matière d'hygiène de l'environnement et de traumatismes existent en dépit de la baisse des niveaux de pollution environnementale, ce qui montre que les sous-groupes de population les plus affectés ne bénéficient pas des améliorations et sont laissés de côté. La lutte contre les inégalités en matière de risque environnemental demeure donc une priorité pour tous les gouvernements nationaux et locaux.

## 2. Des inégalités d'exposition environnementale sont constatées entre les pays, et plus inquiétant, au sein des pays et des communautés locales, où elles contribuent à des inégalités en matière de décès évitables.

Tous les pays de la Région européenne de l'OMS présentent des inégalités en matière d'exposition au risque et de mortalité due à des traumatismes (de même que des inégalités en matière de biens environnementaux ou d'accès à des ressources environnementales) et cela, quel que soit le niveau global de la prévalence de l'exposition ou de la mortalité. Bien qu'un certain degré de

variabilité soit intrinsèque, l'ampleur de l'inégalité varie fortement. Chaque pays présente des disparités pouvant être prévenues ; la réalisation de conditions de vie équitables est donc un enjeu pour tous les pays. Les facteurs environnementaux expliquant au moins 15 % de la charge globale de morbidité dans la Région européenne de l'OMS (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2018), l'action en faveur de l'équité environnementale est clairement un dispositif essentiel pour l'atténuation des inégalités en santé, par la réduction du différentiel d'exposition.

Les inégalités sont plus visibles et comptent davantage lorsqu'elles se produisent au sein des pays et à l'échelle locale, lorsque des personnes vivant à proximité connaissent des conditions environnementales différentes. Elles sont dues à des déterminants puissants (tels que par exemple, les privations matérielles, la discrimination relative à certaines caractéristiques démographiques ou à un emplacement géographique), qui ont un impact direct sur les opportunités et les choix offerts à une personne dans sa vie, et qui donc, influent sur le risque d'exposition environnementale.

## 3. Malgré d'importantes améliorations, les inégalités d'exposition environnementale et de mortalité due à des traumatismes persistent fréquemment, voire augmentent, dans certains cas.

Bien que de nombreux pays déclarent une baisse des moyennes de l'exposition au risque ou de la mortalité due à des traumatismes, les inégalités environnementales demeurent souvent stables, voire prennent de l'ampleur. Plusieurs indicateurs d'hygiène de l'environnement et un certain nombre de revues systématiques en témoignent dans ce rapport (cf. Annexe 3). Le rapport apporte donc de solides preuves scientifiques indiquant que les progrès environnementaux ne sont pas également partagés, et que les sous-groupes de population particulièrement défavorisés aussi bien que les zones les plus déshéritées sont les plus affectés par les problèmes environnementaux.

Pour plusieurs indicateurs, de hauts niveaux d'inégalités relatives se trouvent dans des pays où comparativement, les niveaux absolus d'exposition sont bas. Les figures 7, 12 et 41 illustrent ce constat, montrant que des niveaux de prévalence globaux peu élevés ne sont pas un signe de faible niveau d'inégalité. Dans des pays où les niveaux d'exposition globaux sont élevés,

des inégalités environnementales sont relevées, et les contraintes sont encore plus importantes dans les sous-groupes socialement défavorisés.

#### **4. Outre l'inégale répartition des pressions environnementales, la vulnérabilité variable de différents sous-groupes de population peut amplifier les inégalités en matière de santé qui en découlent.**

Les indicateurs d'inégalité environnementale présentés dans ce rapport peuvent seulement décrire le différentiel d'exposition entre des sous-groupes de population ; ils ne peuvent pas mettre en évidence le différentiel de vulnérabilité, qui a trait aux niveaux variables de vulnérabilité aux conséquences environnementales qu'une personne, un sous-groupe de population ou une communauté peuvent avoir. Une vulnérabilité supérieure peut entraîner des effets plus importants sur la santé, et donc un impact supérieur pour certaines personnes spécifiques. L'utilisation exclusive des données d'exposition peut négliger ces interactions et sous-estimer les conséquences des inégalités environnementales sur la santé et le bien-être.

Les groupes vulnérables susceptibles de réagir plus fortement aux risques environnementaux, ou de présenter des réactions sanitaires sont les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes dont la santé est déjà défaillante. De même, les sous-groupes de population socialement défavorisés peuvent être plus vulnérables en raison par exemple, d'une détresse psychosociale ou d'une limitation des ressources nécessaires pour faire face à des contraintes environnementales.

#### **5. Les sous-groupes de population défavorisés peuvent présenter des niveaux d'exposition ou des taux de traumatisme cinq fois plus élevés que les sous-groupes favorisés. Les inégalités en matière de santé qui en résultent peuvent donc dans une large mesure, être évitées, au moyen d'interventions environnementales.**

Les inégalités environnementales sont souvent associées, et peuvent être expliquées au moins en partie par différentes formes d'appartenance à des milieux socialement ou démographiquement défavorisés. Presque tous les indicateurs présentés dans ce rapport montrent que l'appartenance à un milieu socio-économiquement défavorisé (notamment la pauvreté et la faiblesse des revenus) est associée à une exposition supérieure

à diverses pressions environnementales. Les inégalités de risque et d'exposition entre des sous-groupes de population peuvent être très élevées au sein d'un même pays ; les inégalités relatives peuvent fréquemment excéder un rapport de cinq pour un entre les sous-groupes défavorisés et favorisés. Dans des cas extrêmes, le taux d'inégalité peut même atteindre 20 pour un dans certains pays. Cela peut notamment être observé dans le cas par exemple, de la pauvreté énergétique et des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, présentés en fonction du quintile de richesse (cf. Tableau 6 et Figure 23), et des traumatismes mortels au travail, présentés en fonction du sexe (cf. Figure 48).

Bien que ces inégalités de l'exposition au risque soient largement sous-tendues par des déterminants sociodémographiques, il est évident que la réalisation universelle d'environnements sains et la prestation de services de base à tous les citoyens, quelle que soit leur situation sociale ou leur appartenance à un quelconque milieu défavorisé, peuvent aider à atténuer les inégalités en matière de santé, par la diminution des risques liés à l'hygiène de l'environnement – en particulier pour ceux qui y sont les plus exposés et/ou vulnérables.

#### **6. Les pays se caractérisent par différents modèles d'inégalités en matière d'environnement et de santé ; c'est pourquoi des stratégies nationales sont nécessaires pour atténuer ces inégalités.**

Les pays affichent différents niveaux d'inégalité selon l'ensemble des indicateurs : les modèles nationaux d'inégalités sont très divers, ce qui indique que les pays peuvent avoir des priorités d'examen et de suivi légèrement différentes. Il est essentiel cependant, de bien connaître les inégalités nationales en matière de risques environnementaux et de mortalité due aux traumatismes ; cela contribuera à des politiques plus efficaces, fondées sur une définition claire des priorités d'action et des personnes les plus affectées ayant besoin d'une protection.

Chaque pays possède également un profil unique, composé de ses « caractéristiques de l'inégalité » au cours des dernières années.<sup>1</sup> Ce profil présente les conditions environnementales dans lesquelles

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le supplément à ce rapport sur le profil des pays, qui sera accessible sur le site Web du rapport (<http://www.euro.who.int/en/EHinequalities2019>) après la publication.

le pays a réussi (ou pas) à réduire les inégalités pendant la période récente. Ces informations scientifiques peuvent aider les pays à étudier quelles politiques ont été efficaces sur le plan de l'équité, et quelles inégalités environnementales nécessiteraient d'envisager de nouvelles stratégies.

### **7. En ce qui concerne la pauvreté énergétique, le confort thermique, l'humidité des habitations et la perception du bruit, les inégalités sont croissantes dans la plupart des pays de la Région, ce qui constitue un problème commun.**

Malgré la diversité des priorités nationales, quatre indicateurs d'inégalité environnementale accusent une hausse dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles : pauvreté énergétique, confort thermique, humidité des habitations et perception du bruit (cf. Chapitre 8). Trois de ces facteurs portent sur les conditions matérielles du logement, qui sont directement liées aux ressources financières, et dans les trois cas, les sous-groupes défavorisés sont ceux qui se situent au-dessous du seuil de pauvreté relatif ou appartiennent au quintile des revenus les plus faibles. Le même constat s'applique à la perception du bruit, qui affecte en général les sous-groupes de population les plus pauvres, même si dans certains pays, des sous-groupes aisés rapportent des niveaux de bruit élevés.

La hausse de ces inégalités montre que la situation socio-économique est au cœur des facteurs sur lesquels il est nécessaire d'agir de la façon la plus urgente dans la Région ; elle suggère que les politiques de logement et l'accès à des lieux de vie de bonne qualité et économiquement abordables sont des mesures essentielles pour la réduction des inégalités environnementales.

### **8. La manque de données sur les inégalités d'exposition au risque est une préoccupation majeure, en particulier dans la partie orientale de la Région.**

Le rapport rassemble des données extraites de bases de données internationales et les indicateurs d'inégalité ont été sélectionnés en fonction de la disponibilité des données dans un large ensemble de pays de la Région européenne de l'OMS. Les données et les statistiques nationales n'ont pas été systématiquement recensées ; par conséquent, des données pertinentes peuvent être disponibles dans des pays grâce aux systèmes nationaux de notification et de surveillance. Il faut cependant reconnaître que le suivi environnemental et les

bases de données concernées tendent souvent à ignorer l'équité – elles collectent des informations environnementales, mais rarement au sujet des sous-groupes de population les plus affectés.

Dans ce rapport, le manque de données le plus critique concerne la partie orientale de la Région, dans laquelle il n'existe pas d'enquête et de suivi international harmonisé (par comparaison avec les cadres de suivi coordonnés par l'Union européenne) ; la principale source d'informations comparables provient pour la plupart, des enquêtes coordonnées par les Nations Unies. Lorsqu'aucune donnée nationale ne peut combler cette lacune, les évaluations des inégalités ne peuvent être réalisées ; la détermination des sous-groupes défavorisés n'est pas possible (pas plus que la compréhension des déterminants qui causent les inégalités). C'est pourquoi le manque de données sur la répartition des risques environnementaux dans ces pays est un problème majeur auquel il convient de s'attaquer.

### **9. La gouvernance des inégalités en matière d'environnement requiert l'implication de l'ensemble de la société et l'action de l'ensemble du gouvernement, associées à un examen attentif d'interventions ciblées.**

Pendant la dernière décennie, la réglementation et des actions de gouvernance en faveur de la salubrité de l'environnement ont fait la preuve de leur efficacité dans de nombreux pays ; elles doivent être pleinement mises en œuvre pour éviter une situation dommageable. Ces approches générales peuvent pourtant s'avérer moins efficaces dans la réduction des inégalités environnementales. Les interventions ciblées sont une stratégie fondamentale lorsque les méthodes universelles de protection de l'environnement ne procurent pas de bénéfices égaux aux sous-groupes défavorisés de la population.

Des interventions utiles contre les inégalités nécessitent une action multisectorielle et pangouvernementale, reliant les secteurs des services sociaux, de l'emploi et de l'éducation aux décideurs de la protection de l'environnement, de l'urbanisme et de la promotion de la santé. Dans les milieux caractérisés par des niveaux élevés de misère sociale et de pollution environnementale, les interventions locales doivent cibler les déterminants socio-économiques et démographiques des inégalités aussi bien que les conditions environnementales. Dans de nombreux cas, ces interventions auront de multiples avantages pour les personnes défavorisées et



engendreront des retombées positives sur la santé, le bien-être et la cohésion sociale.

Pour s'attaquer aux inégalités, les responsables politiques nationaux et locaux doivent également mieux connaître l'importance de la « justice en matière de procédures ». Ce terme fait référence à une approche politique juste et équitable de la réponse aux problèmes environnementaux et aux sources d'émission (telles que les zones industrielles, les infrastructures de transport, les sites contaminés ou les décharges). Ceux-ci sont trop souvent localisés dans des zones regroupant un nombre excessif d'inconvénients environnementaux, mais possédant peu de pouvoir pour influencer la prise de décision. Assurer des formes accessibles d'engagement et de participation et des droits égaux dans le processus de prise de décision est nécessaire pour que les sous-groupes de population défavorisés ne soient pas laissés de côté ; les acteurs des domaines social, environnemental et de la santé doivent être préparés à s'engager dans des négociations sur l'hygiène de l'environnement pour protéger les personnes les plus exposées et les plus vulnérables.

#### **10. Des systèmes de suivi et de surveillance sensibles à l'équité sont nécessaires à diverses échelles, pour recenser correctement les inégalités environnementales et les sous-groupes de population les plus affectés.**

Pour améliorer les évaluations futures des inégalités environnementales, permettre la quantification des conséquences sanitaires associées et développer des interventions efficaces, il convient de disposer de systèmes de suivi nationaux et locaux. Ces systèmes doivent posséder un ensemble de données afin de permettre de collecter et d'analyser :

- les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population exposée ;
- le niveau ou la concentration des risques environnementaux ; et
- l'occurrence des résultats pertinents en termes de santé par sous-groupe.

La plupart des caractéristiques personnelles étant d'ordinaire collectées par des enquêtes, il est difficile de procéder à une évaluation fiable de l'exposition au risque environnemental (et de l'accès aux ressources et aux biens environnementaux) par l'intermédiaire d'enquêtes qui reposent sur l'auto-déclaration. Il serait donc fortement souhaitable de disposer d'un lien avec les bases de données sur les conditions de logement et avec les cadastres, et de mesures objectives des concentrations. Tous les pays tireraient avantage d'un examen de l'efficacité de leurs systèmes de suivi, pour veiller à ce que les données pertinentes soient déployées de façon globale et intégrée et que les inégalités environnementales et leurs conséquences sanitaires soient prises en compte.

Le partage des données et la connexion des bases de données existantes aux niveaux national et local, associés à une extension soignée des questions et des points enquêtés aux problèmes d'équité, pourraient améliorer considérablement la base de connaissances sur les inégalités et aider à évaluer l'impact en termes d'équité des politiques ou des interventions. Les indicateurs des objectifs de développement durable constituent une autre opportunité à explorer ; appliqués aux évaluations nationales et internationales des progrès accomplis par rapport au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ils comprennent diverses stratifications par sexe, âge ou niveau d'urbanisation, entre autres. Ces données permettront aux parties prenantes, aux niveaux national et local, de comprendre l'ampleur et les causes des inégalités environnementales et de repérer les sous-groupes de population les plus défavorisés, qui devraient donc être placés au cœur de l'action politique.

## La voie à suivre

Les sous-groupes de populations ayant des capacités socio-économiques moindres et appartenant à des milieux, sociaux, économiques ou locaux défavorisés souffrent le plus d'inégalités en matière d'exposition au risque environnemental et de traumatismes. Un grand nombre de ces inégalités sont systémiques, car elles résultent des structures et des processus sociaux, et injustes, car elles répartissent inégalement les biens et les maux environnementaux et créent une population d'exclus environnementaux présentant une probabilité accrue d'exposition au risque et de conséquences nocives pour la santé.

Ces inégalités peuvent être combattues, réduites et prévenues par les autorités publiques aux niveaux national et local, par les moyens suivants :

- politiques et prise de décisions environnementales tenant compte de l'équité ;
- collaboration intersectorielle entre les acteurs et les parties prenantes sociales, environnementales et sanitaires ;
- intégration des problématiques d'équité dans l'urbanisme, la planification des infrastructures et les évaluations de l'impact associé ;
- mise en œuvre de grande envergure de la réglementation et des normes environnementales, en mettant particulièrement l'accent sur les foyers de pollution et les sources de contamination ;
- interventions ciblées destinées aux sous-groupes ou aux lieux défavorisés sur le plan environnemental ;
- meilleure intégration des dimensions de l'équité dans le suivi et la surveillance de l'environnement ; et
- reconnaissance des besoins des communautés défavorisées et de leur participation aux processus de prise de décision.

La détermination à façonner des environnements sains pour tous est étroitement associée à un ensemble d'autres cadres politiques, tels que le Programme de développement durable (qui vise à ne laisser personne de côté et privilégie la réduction des inégalités), le cadre politique européen de l'OMS Santé 2020 (qui comprend pour objectif clé la baisse des inégalités et l'aménagement d'environnements favorables à la santé), et la récente Déclaration ministérielle sur l'environnement et la santé (qui plaide pour la prise en compte de la prévention et de la diminution des inégalités en tant qu'objectif transversal de toute action environnementale).

Dans l'esprit du thème de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (« Une meilleure santé. Un meilleur environnement. Des choix durables »), ces cadres et des engagements politiques facilitent les actions visant à repérer les sous-groupes de population qui sont laissés de côté. En ce qui concerne les groupes défavorisés de la population, l'engagement à procurer « un meilleur environnement » et donc « une meilleure santé », offrant des conditions environnementales égales qui permettront des choix durables pour tous, reste à réaliser. Nous voulons espérer que les données présentées dans ce rapport, qui informent les gouvernements nationaux des inégalités et des disparités de conditions environnementales au sein de leurs pays, puissent poser les fondations d'un suivi national et constituer un argument solide en faveur de l'intégration des inégalités environnementales dans les actions nationales sur l'environnement et la santé.

## Références

- WHO Regional Office for Europe (2017a). Environment and health in Europe: status and perspectives. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe (<http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/pages/european-environment-and-health-process-ehp/environment-and-health-in-europe-status-and-perspectives>, accessed 9 April 2019).
- Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (2017b). Déclaration de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (<http://www.euro.who.int/fr/media-centre/events/events/2017/06/sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health/documentation/declaration-of-the-sixth-ministerial-conference-on-environment-and-health>, consulté le 23 mai 2019).
- Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (2018). Des environnements plus sains pour des personnes en meilleure santé. Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (<http://www.euro.who.int/fr/health-topics/environment-and-health/noise/publications/2018/healthy-environments-for-healthier-people-2018>, consulté le 23 mai 2019).
-

## Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

### États membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Biélorus  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Fédération de Russie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Kazakhstan  
Kirghizistan  
Lettonie  
Lituanie  
Luxembourg  
Macédoine du Nord  
Malte  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Ouzbékistan  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République de Moldova  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Tadjikistan  
Tchéquie  
Turkménistan  
Turquie  
Ukraine

Les conditions environnementales sont un déterminant majeur de la santé et du bien-être, mais elles ne sont pas égales au sein de la population. Le niveau de risque environnemental est souvent plus élevé dans les sous-groupes défavorisés de la population. Ce rapport d'évaluation étudie la répartition des risques environnementaux et des traumatismes dus à l'environnement au sein des pays et montre que l'inégalité des conditions environnementales, des expositions au risque et des résultats sanitaires qui leur sont liés affecte quotidiennement les citoyens dans tous les milieux où ils vivent, travaillent et passent du temps.

Le rapport met en évidence l'ampleur des inégalités en matière d'environnement et de santé au sein des pays, au moyen de 19 indicateurs d'inégalité décrivant les conditions urbaines, de logement et de travail, les services de base et les traumatismes. Tous les pays de la Région européenne de l'OMS connaissent des inégalités en matière de risques et de résultats sanitaires, et les dernières données scientifiques confirment que les sous-groupes de population socialement défavorisés sont les plus touchés par les risques environnementaux, qui sont la cause de décès évitables et contribuent aux inégalités de santé.

Les résultats du rapport plaident en faveur d'une action environnementale et intersectorielle susceptible de détecter et de protéger ceux qui supportent déjà une charge de morbidité environnementale disproportionnée. La lutte contre les inégalités en matière de risque environnementale aidera à atténuer les inégalités de santé et participera à des sociétés plus justes et socialement plus homogènes.



### Organisation mondiale de la santé Bureau régional de l'Europe

UN City, Marmorvej 51, DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark  
Tél.: +45 45 33 70 00  
Fax: +45 45 33 70 01  
Courriel : [eurocontact@who.int](mailto:eurocontact@who.int)  
Site web : [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int)